

## ARRETE DE DELEGATION DU MAIRE A UN AGENT COMMUNAL - CERTIFICATS DE VIE ET MATERIELLE ANNE BITTERLIN

**N° 110/2026**

**Le Maire de la Ville de Sierentz,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2.3.1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** les articles L.2122-32 et R.2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté de titularisation n°05/2016 du 5 janvier 2016 portant titularisation de Madame Anne BITTERLIN en qualité d'Adjoint Administratif Territorial en date du 05 janvier 2016 ;

**Considérant** que pour une bonne administration de la Ville il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Anne BITTERLIN en l'absence du Directeur Général des Services ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur le Maire de Sierentz donne délégation de signature sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Anne BITTERLIN, Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire d'un poste permanent pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et de la légalisation des signatures ;
- La délivrance des certificats de vie commune, certificats de vie

**Article 2** - Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-préfet de MULHOUSE
- à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de MULHOUSE
- à l'intéressée

Notifié à l'intéressée le :

Signature de l'agent

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION

Mis en ligne le 14/04/2026  
par Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ

SIERENTZ, le 13 avril 2026

Le Maire, Pascal TURRI



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 068-216803098-20260413-110\_2026-AR